

-----

**Commission des Aides  
30 mars 2023**

-----

**DELIBERATION N° 23-01**

**11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION  
ACTUALISATION DES PRIX DE REFERENCE ET PRIX PLAFONDS 2023**

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu les articles L213-8-3, R213-39 et R213-40 du code de l'environnement,
- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie révisé, adopté par délibération n° CA 21-24 du 16 novembre 2021,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée, délégrant des attributions du conseil à la directrice générale,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 21-02 du 09 mars 2021 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, notamment son article 14,

Après avoir valablement délibéré

**DÉCIDE**

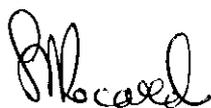
**Article 1**

Donne un avis conforme à la proposition d'actualiser les prix de référence et prix plafonds du 11<sup>e</sup> programme listés en annexe 1. Cette actualisation des prix de référence se base sur la moyenne arithmétique des pourcentages d'augmentation de 5 indices TP (01, 02, 03a, 10a et 10c) entre septembre 2021 et décembre 2022.

**Article 2**

Précise que ces prix actualisés sont applicables pour les aides attribuées à partir du 17 avril 2023.

**La Directrice générale de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie**



**Sandrine ROCARD**

**Le Président  
de la commission des aides**



**François CHOLLEY**

# A.

## A.1

### Épuration des eaux résiduaires urbaines

#### b-Modalités

Prix de référence/prix plafond

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix
1111	Création et modernisation d'ouvrage de traitement	Station inférieure à 200 EH	Prix plafond
1111		Station comprise entre 200 et 500 EH	Prix plafond
1111		Station comprise entre 500 et 1 000 EH	Prix plafond
1111		Station comprise entre 1 000 et 2 000 EH	Prix plafond
1111		Station comprise entre 2000 et 20 000 EH	Prix référence
1111		Station de capacité supérieure à 20 000 EH	Prix référence
1111		Bassin d'orage sur STEU	Prix référence
1111		Désinfection (procédés intensifs : oxydants, UV, membranes...)	Prix référence
1111		Désinfection (procédés extensifs : infiltration, lagunage...)	Prix référence
1111		Station d'épuration	Prix plafond

Valeur en € HT, applicable à partir du 17 avril 2023	Unité
$[2\ 610\ 2\ 430 - C_p(\text{EH}) * 4,06\ 3,78]$ où : $C_p(\text{EH})$ est la capacité nominale (en équivalent-habitant)	€/EH

Valeur en € HT, applicable à partir du 17 avril 2023	Unité	
[2 088 4 944 – Cp(EH) * 1,39 4,29]	€/EH	
[1 658 4 544 – Cp(EH) * 0,54 0,50]	€/EH	
[1 346 4 253 – Cp(EH) * 0,23 0,21]	€/EH	
$PR = a * (DBO5 + MES)^{0.708} + b * (NR)^{0.708} + c * (P)^{0.708}$ où : (DBO5 + MES), (NR), (P), représentent la quantité journalière de polluant éliminé (kg/j) pour chaque paramètre	a = 22 961 24 379 b = 12 014 41 486 c = 20 202 48 840	€
$PR = A + PR(DBO5 + MES) * (DBO5 + MES) + PR(NR) * (NR) + PR(P) * (P)$ où : - A est un terme fixe ; mêmes définitions que ci-dessus pour les autres termes.	A = 753 948 702 000	€
PR (DBO5 + MES) par kg/j de pollution éliminée	2 019 4 880	€/kg/j de pollution éliminée
PR (NR) par kg/j de pollution éliminée	2 356 2 494	€/kg/j de pollution éliminée
PR (P) par kg/j de pollution éliminée	5 892 5 486	€/kg/j de pollution éliminée
PR (DBO5 + MES) par kg/j de pollution éliminée	2 019 4 880	€/kg/j de pollution éliminée
	29 27	€/EH
	59 55	€/EH
1,25 * Préf		€

## A.2 Réseaux d'assainissement

### b-Modalités

Prix de référence/prix plafond

Ligne programme	Nature des travaux aides	Champs d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir du 17 avril 2023	Unité
1211	Création de réseau de collecte	Cas d'un réseau totalement gravitaire	Prix de référence	9 161 8530	€
1211		Cas d'un réseau avec postes relèvement ou refoulement	Prix de référence	Prix de référence réseau gravitaire * 1,15 10 536 9840	€
1211		Si travaux spéciaux nécessaires (traversée d'autoroute,	Prix plafond	Prix de ref réseau gravitaire * 1,25 11 452 40663	€
121	Création de réseau de transport 1211 Réhabilitation de réseaux, création de réseaux de maillage et de canalisations de transfert 1212	Diamètre ≤ 200 mm	Prix de référence	Préf = 34 800 32-400 <sup>(1)</sup> + (537 500 * L) L : longueur posée en m	€
121		200 mm < diamètre ≤ 300 mm	Prix de référence	Préf = 34 800 32-400 <sup>(1)</sup> + (752 700 * L) L : longueur posée en m	€
121		300 mm < diamètre ≤ 400 mm	Prix de référence	Préf = 46 400 43-200 <sup>(1)</sup> + (967 900 * L) L : longueur posée en m	€
121		400 mm < diamètre ≤ 600 mm	Prix de référence	Préf = 46 400 43-200 <sup>(1)</sup> + (1 407 4340 * L) L : longueur posée en m	€
121		Diamètre > 600 mm	Prix de référence	Préf = 58 000 54-000 <sup>(1)</sup> + (2,1 2 * a * L) a : diamètre arrondi au multiple de 200 supérieur L : longueur posée en m	€
121		Cas d'un réseau avec postes relèvement ou refoulement	Prix de référence	Prix de référence réseau gravitaire * 1,15	€
121				Prix plafond	Prix de référence * 1,25

Ligne programme	Nature des travaux aides	Champs d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir du 17 avril 2023	Unité
1212	Réhabilitation	Travaux exécutés dans des conditions techniques particulières et exceptionnelles et projets prioritaires pour l'atteinte des objectifs de l'agence	Prix plafond	Prix de référence * 2	€
1212	Réhabilitation raccordement au réseau d'assainissement (domaine public)	Raccordement au réseau eaux usées seul	Prix de référence	Prix de référence : 34 800 <del>32 400</del> <sup>(2)</sup> + (a * 2 664 <del>2 480</del> ) a : nombre de branchements	€
1212		Raccordement au réseau eaux usées ET pluvial	Prix de référence	Prix de référence : 34 800 <del>32 400</del> <sup>(2)</sup> + (a * 3 340 <del>3 110</del> )	€
1212		Si contraintes de réalisation	Prix plafond	Prix de référence * 1,25	€

Réseau de transport : canalisation permettant d'acheminer les effluents collectés d'une agglomération vers la station d'épuration de cette agglomération.

Canalisation de transfert : réseau permettant de rejoindre une autre agglomération ou la station d'épuration d'une autre agglomération.

(1) Installation(s) de chantier.

(2) Applicable sur les opérations ne portant uniquement que sur la partie publique des branchements.

## A.3

# Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

## b-Modalités

### Prix de référence/prix plafond

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT	Unité
1621	Réduire les rejets de polluants urbains par temps de pluie	Ouvrages exclusivement dédiés à la dépollution sur réseaux unitaires	Prix plafond	<del>1 242</del> 1 156 * Rdt (DBO+MES) + 543 506	€/m3 d'eau stockée
1621		Ouvrages exclusivement dédiés à la dépollution sur réseaux pluviaux	Prix plafond	<del>743</del> 692 * Rdt (DBO+MES) - 42 39	€/m3 d'eau stockée
1621		Ouvrages à double fonction (lutte contre les pollutions et les inondations) sur réseaux unitaires	Prix plafond	<del>1 160</del> 1080 * Rdt (DBO+MES)	€/m3 d'eau stockée
1623		Réduction à la source – Toitures végétalisées ≥ 25 cm ou prise en compte d'a minima 2 des 3 axes	Prix plafond	100	€/m <sup>2</sup> éligible*
1623		Réduction à la source – Toitures végétalisées ≥ 8 cm et < 25 cm ou prise en compte d'un des 3 axes	Prix plafond	60	€/m <sup>2</sup> éligible*
1623		Réduction à la source – Autres cas	Prix plafond	30	€/m <sup>2</sup> éligible*

\* La surface éligible retenue pour le calcul du prix plafond des dispositifs de réduction à la source correspond à la somme de :

- la surface initialement imperméabilisée dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert, ou stockés pour utilisation ;
- la surface perméable remaniée pour gérer à ciel ouvert, ou stocker pour utilisation, les apports par les pluies courantes des surfaces imperméabilisées.

# B.

## B.1

### Dépollution des industries et autres activités économiques non agricoles

#### b-Modalités

##### Prix de référence/prix plafond

	Valeur en € applicable à partir du 17 avril 2023	Unité
<p>Le prix de référence PR est déterminé en fonction des assiettes de pollution appliquées aux prix de référence unitaires selon la formule suivante :</p> $PR = a. [A + PR(MES).(MES) + PR(DB05).(DB05) + PR(DCO).(DCO) + PR(NR).(NR) + PR(P).(P) + b. PR(MI).(MI) + b. PR(METOX).(METOX) + b. PR(AOX).(AOX)]$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• a est un coefficient ;</li><li>• b est un coefficient prenant en compte les substances dangereuses prioritaires du SDAGE ;</li><li>• A est un terme fixe ;</li><li>• (MES), (DCO), (DBO)... représentent les quantités journalières de pollution concernée par le projet pour chaque paramètre ;</li><li>• PR(MES), PR(DCO), PR(DBO)... représentent les prix de référence unitaires par paramètres de pollution...</li></ul>		
Terme fixe A	600 000	€
PR (MES) par kg/j de pollution	2 019 <del>1 880</del>	€/kg/j de pollution
PR (DB05) par kg/j de pollution	1 137 <del>1 059</del>	€/kg/j de pollution
PR (DCO) par kg/j de pollution	569 <del>530</del>	€/kg/j de pollution
PR (NR) par kg/j de pollution	2 356 <del>2 194</del>	€/kg/j de pollution
Si traitements spécifiques de l'azote (non biologique)	6 749 <del>6 284</del>	
PR (P) par kg/j de pollution	5 892 <del>5 486</del>	€/kg/j de pollution
PR (AOX) par g/j de pollution	46 <del>43</del>	€/g/j de pollution
PR ( METOX) par g/j de pollution	46 <del>43</del>	€/g/j de pollution
PR (MI) par equitox/j de pollution	46 <del>43</del>	€/equitox/j

Ligne programme	Champs d'application	Caractéristique du prix	Valeur applicable à partir du 15 avril 2022 du prix
1311	Travaux d'épuration ou travaux en vue de traitement hors site	Prix de référence	a = 1,5 et b = 3 assiettes = pollutions éliminées
	Travaux d'épuration ou travaux en vue de traitement hors site	Prix plafond	prix de référence * 1,25
1313	Mesures d'accompagnement	Prix de référence Pollution	a = 1 et b = 3 assiettes = pollutions générées avant tout traitement
		Prix de référence Canalisations	Pour les canalisations (réseaux internes et transfert de point de rejet) 34 800 32-400 <sup>(1)</sup> + (537 500 * longueur en mètres)
1315	Technologie propre ou valorisation matière de la pollution	Prix de référence	a = 2 et b = 3 assiettes = pollutions évitées ou valorisées
1317	Gestion à la source des eaux pluviales	Prix plafond	100 €/m2 éligible pour les toitures végétalisées ≥ 25 cm ou prise en compte d'a minima 2 des 3 axes 60 €/m2 éligible pour les toitures végétalisées ≥ 8 cm et < 25 cm ou prise en compte d'un des 3 axes 30 €/m2 éligible dans les autres cas

# D.

## D.2

### Assurer l'approvisionnement public en eau potable

#### b-Modalités

Prix de référence/prix plafond (travaux hors lutte contre les pertes en eau en réseau de distribution)

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT applicable à partir du 15 avril 2022	Unité
2511 2512 2513	Pose de canalisations d'eau potable		Prix référence	Préf. = $[0,002 0,0048 * D^2 + 0,9 * D + 140 130] * L$ + 11 600 10 800 L est la longueur en m de canalisation D est le diamètre en mm de canalisation	€
		Si travaux spéciaux nécessaires (traversée sous rivière...)	Prix plafond	Prix de référence * 1,25	€

Prix de référence/prix plafond (travaux de lutte contre les pertes en eau en réseau de distribution)

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT	Unité
2511	Limitation des pertes en eaux en réseaux de distribution AEP	Travaux	Prix plafond	Valeur du volume d'eau économisé pendant 50 ans * prix du m3 d'eau potable HT	€